

## APPEL A CANDIDATURE EN PACA

# ACCOMPAGNEMENT A LA DEFINITION D'UN PROJET DE METHANISATION TERRITORIALE

### OBJECTIF

- ▶ STIMULER L'ÉMERGENCE DE PROJETS DE METHANISATION COLLECTIFS EN PROPOSANT L'ACCOMPAGNEMENT DE DEUX TERRITOIRES

Dans le cadre des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) et de leurs Chartes Agricoles, plusieurs territoires ont inscrit la méthanisation à leur plan d'action. Le présent appel à candidature permet d'identifier 2 collectivités (ayant ou non un PCET) pour lesquelles un accompagnement sera réalisé.

- ▶ **2 ACCOMPAGNEMENTS DE PROJET COLLECTIF SUR LA PERIODE 2015 A 2016**

### CONTEXTE

Le GERES - Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités – soutenu par l'ADEME, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a pour objectif de **renforcer la valorisation territoriale des matières organiques résiduelles en PACA**.

Ainsi, depuis septembre 2014, le GERES assurant cette mission, propose, entre autres actions, **d'accompagner deux projets collectifs** de méthanisation portés par des territoires propices au développement de ce type de projet.

### OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

L'objet du présent appel à candidature est **d'identifier les territoires qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement** permettant **le développement d'un projet de méthanisation collectif, et d'en retenir 2**.

L'accompagnement sera adapté aux besoins spécifiques du territoire et pourra répondre à diverses demandes parmi:

- **co-organisation d'une réunion d'information technique sur le thème de la méthanisation**, lors de cette rencontre, on privilégiera une approche très pratique et opérationnelle afin que les acteurs perçoivent la possibilité d'engager immédiatement un projet concret ;
- **accompagnement du territoire à l'identification et à l'animation d'un projet de méthanisation** : définition des actions à mettre en place pour mobiliser les porteurs de projet potentiels, identification et définition d'un projet (intrants, acteurs, valorisation de la chaleur...), accompagnement du/des porteurs, appui à la mise en place d'une démarche collective ;
- **aide pour la mise en œuvre d'une étude de gisement** ;
- **mobilisation et sensibilisation d'acteurs clairement identifiés** : exploitants agricoles, artisans/industries de l'agro-alimentaire, restaurateurs, communes gérant des

cantines scolaires, tout autre acteur pouvant interagir avec le cycle de production (apport d'intrants, utilisation du digestat, achat d'énergie thermique).

Sous réserve de co-financement, d'autres actions spécifiques aux territoires retenus pourront être envisagées (par exemple une visite de site, etc.).

## **BÉNÉFICIAIRES**

Cet appel à candidature s'adresse aux collectivités territoriales, se situant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## **MÉTHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT**

- Réception du dossier complet à ce présent appel à candidature et territoire retenu
- Prise de contact avec le territoire : centralisation des informations par le GERES et précision des besoins spécifiques du territoire pour l'accompagnement (choix des actions), définition d'un calendrier de l'accompagnement
- Mise en place des actions retenues par le territoire
- Livrable : pré-diagnostic du projet collectif

## **MOYENS HUMAINS POUR L'ACCOMPAGNEMENT**

Le GERES met à disposition l'équipe filière énergie propre pour la mise en place de cet accompagnement. Elle apportera un conseil gratuit, neutre et objectif, une connaissance du contexte de la filière biogaz PACA et des acteurs régionaux et des retours d'expérience de projet de méthanisation en cours. Pour plus de détails, se reporter au paragraphe présentation des références.

Le nombre de jours dédié à l'accompagnement de chaque territoire est de **12 jours, financés par la Région PACA, l'ADEME et le GERES.**

## **CALENDRIER**

La période prévue pour l'accompagnement de deux territoires est d'avril 2015 à avril 2016.

Le délai d'avancement de l'accompagnement est tributaire de la proactivité de la collectivité, de la qualité et de l'exhaustivité des données fournies par le territoire candidat.

## **COMMENT ET QUAND PROPOSER UNE CANDIDATURE ?**

---

### **PÉRIODE D'APPLICATION DE CE PRÉSENT APPEL À CANDIDATURE**

**Date de lancement : jeudi 8 janvier 2015**

**Date de clôture de la réception des candidatures : vendredi 3 avril 2015**

### **DOSSIER À REMETTRE PAR LES COLLECTIVITÉS**

Le dossier à remettre par les collectivités, par mail ou courrier aux coordonnées stipulées en fin de cet appel à candidature, devra contenir les pièces suivantes :

- le questionnaire fourni en annexe 1 de cet appel à candidature dûment rempli ;
- une note écrite permettant la description du projet, une description des actions sur lesquelles le territoire souhaiterait être accompagné, les attentes en termes d'accompagnement, les freins identifiés à la poursuite du projet, les motivations pour bénéficier de l'accompagnement territoriale, les motivations pour faire émerger le projet ;
- tout document ou donnée estimés utiles par le porteur de projet et permettant la bonne réalisation du pré-diagnostic ;
- la charte d'engagement du territoire fournie en annexe 2 de cet appel à candidature dûment remplie et signée ;
- l'inscription à l'appel à projet national 1500 méthaniseurs à l'adresse :  
<http://enqueteur.dgec.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=59839&lang=fr>

## CONDITIONS D'ENVOI ET DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront envoyées par le territoire **par courrier ou mail en une seule fois**, aux coordonnées suivantes :

Envoi courrier :

GERES  
2 cours Foch  
13400 Aubagne  
A l'attention d'Amélie HIMPENS

Envoi mail :

a.himpens@gere.eu

## CRITERES D'ANALYSE ET MODALITES D'INSTRUCTION DES CANDIDATURES

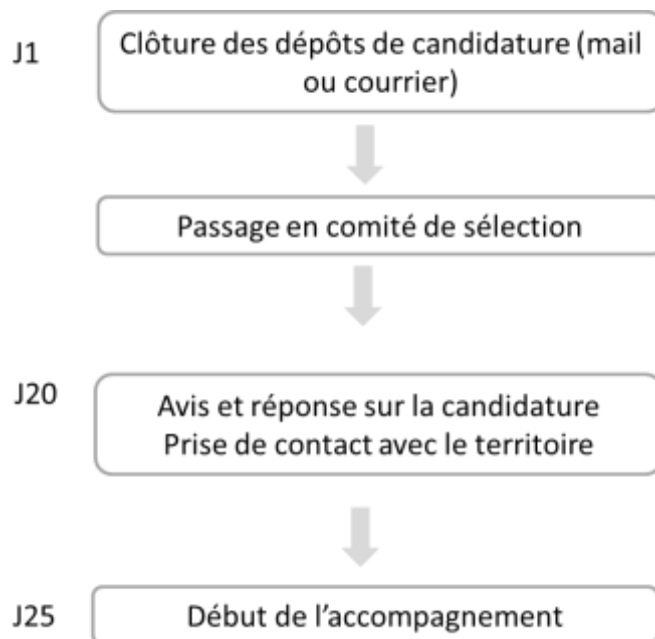
---

2 territoires seront retenus pour la réalisation de l'accompagnement, selon les critères suivants :

- exhaustivité et qualité des réponses au questionnaire
- situation en PACA
- motivations
- disposer d'un projet de méthanisation ayant a minima bénéficié d'une note d'opportunité voire d'un pré-diagnostic ou d'une étude de faisabilité

## PROCESSUS D'INSTRUCTION

---



### COMITÉ DE SÉLECTION

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection. Ce jury est composé du GERES, de l'ADEME et de la Région PACA.

### DÉLAI DE RÉPONSE AUX CANDIDATS

La réponse sera donnée aux candidats sous 20 jours suite à la cloture des dépôts de candidature.

## REFERENCES

---

Créé en 1976, le **GERES** –Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités–est une ONG de développement spécialisée dans l'énergie durable et la protection de l'environnement, qui agit en toute indépendance depuis près de 40 ans pour l'amélioration des conditions de vie des populations et la préservation des ressources naturelles. Avec une équipe de plus de 230 professionnels, le GERES développe des technologies et des services pour construire des filières pérennes, intégrant les dimensions humaines, sociales, culturelles et économiques des territoires d'intervention.

Depuis 2010, le GERES travaille au lancement de la filière biogaz en PACA et à l'appui des porteurs de projets potentiels :

- **analyse territoriale des gisements pour la méthanisation** : mise en évidence des principales zones de production de biomasse méthanisable. Ce travail préalable a également permis d'établir un état des lieux de l'avancement de la filière en référençant les unités de méthanisation en fonctionnement ;
- **sensibilisation et information des acteurs** : le GERES a mené **une mission d'informations auprès des acteurs du biogaz** afin de stimuler l'émergence des projets. Ce travail de sensibilisation s'est adressé principalement à deux cibles : les porteurs de projets potentiels et le grand public. Dans ce cadre, en plus de la création d'une plaquette d'information, de l'intervention et de l'organisation d'évènements, le GERES a assuré une veille technique et réglementaire permettant de renseigner les porteurs de projets ;
- **accompagnement des porteurs de projet** : étant donné la multitude de porteurs de projet potentiel recensés (32), le travail de suivi, à la fois des projets (9) mais aussi des gisements potentiels (18), fut réalisé en continu de 2010 à 2013 ;
- **étude du biogaz de décharge et de STEP** : le GERES et SOLAGRO ont mené une étude afin d'évaluer le potentiel de production de biogaz et d'identifier les valorisations du biogaz capté des ISDND et des STEP pratiquant la méthanisation, en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

---

### **Demande de renseignements complémentaires :**

Le contact référent est Amélie HIMPENS, joignable par mail ou téléphone

✉ : [a.himpens@geres.eu](mailto:a.himpens@geres.eu)

] : 04 42 18 55 88